

RÈGLEMENT

BAGNOLES NORMANDIE TRAIL 2026

Dernière mise à jour le 28 mai 2026

ARTICLE 1 : PRÉSENTATION DU BAGNOLES NORMANDIE TRAIL

La manifestation est organisée par **Destination Touristique Domfront Bagnoles**.

Château – Hôtel de ville 61140 Bagnoles de l'Orne - Normandie

Contact : Office de Tourisme - 5 place du maché 61140 Bagnoles de l'Orne

www.bagnolesdelorne.com - 02 33 37 85 66

ARTICLE 2 : LES ÉPREUVES

Le Bagnoles Normandie Trail 2026 propose 6 épreuves et 4 défis :

Les épreuves :

1. Maratrail – 42 km
2. Maratrail marche nordique - 42 km
3. Semi-maratrail VOLENA – 23,7 km
4. Semi-maratrail marche nordique – 23,7 km
5. Trail découverte, randonnée et marche nordique – 8,4km
6. Handi spot trail tour – 8,4km
7. Défi kid - de 800m à 2400m

- Défi des Lutins : Semi-Maratrail VOLENA + 8km (31,7 km)

Les lutins des Andaines sont connus pour être **furtifs, insaisissables et joueurs**. Toujours prêts à filer à toute allure à travers les sous-bois, ils défient quiconque de les suivre sur leurs sentiers secrets. Ce défi est ta chance de prouver que tu es à la hauteur de leur rapidité et de leur malice !

Seras-tu assez rapide et rusé pour relever le **Défi des Lutins** ?

- Défi d'Hippolyte : Maratrail + 8km (50 km)

Hippolyte, le **chêne légendaire** de la forêt des Andaines, incarne **force, endurance et résilience**. Majestueux et immuable, il défie le temps et les tempêtes, enraciné dans l'histoire et les mythes de la région. Ce défi porte son nom pour une raison : il te demandera **solidité et persévérance**.

Es-tu prêt à affronter l'épreuve et prouver que, comme ce chêne millénaire, tu peux résister à tout ?

- Défi de la Gione : Maratrail + Semi-Maratrail VOLENA (65,7 km)

Dans les profondeurs de la forêt des Andaines, **la fée Gione repose sur son lit de pierre**, bercée par le murmure du vent et des rivières cachées. Gardienne discrète et mystérieuse, elle veille sur les coureurs égarés... ou les met à l'épreuve s'ils osent troubler son sommeil.

Ce défi s'adresse aux **endurants et aux rêveurs**, ceux qui acceptent de se laisser emporter par la magie de la forêt tout en affrontant un parcours exigeant. Il débute par le **maratrail**, une première immersion dans le royaume de la Gione, où chaque sentier révèle une part de son mystère. Mais la route ne s'arrête pas là : le **semi-maratrail Voléna** t'attend pour tester ta résistance et ton lien avec ces terres enchantées.

Sauras-tu traverser le territoire de la fée sans faillir... ou succomberas-tu à l'appel du repos éternel sur son lit forestier ?

- Défi des Légendes : Maratrail + Semi-Maratrail VOLENA + 8km (73,7 km)

Il est dit que ceux qui bravent les épreuves des Andaines entrent dans l'histoire... mais seuls les plus audacieux peuvent prétendre devenir une **légende parmi les légendes**. Ce défi ultime rassemble **toutes les épreuves**, toutes les âmes de la forêt, tous les mythes qui résonnent entre les arbres millénaires. Lutins, fées, chênes sacrés... chacun aura son rôle à jouer sur ton passage.

Relever ce défi, c'est **entrer dans la légende**. Mais attention... la forêt garde en mémoire ceux qui l'ont traversée. Es-tu prêt à graver ton nom parmi les plus grands ?

ARTICLE 3 : DESCRIPTION DES ÉPREUVES

Les distances et dénivelés sont donnés à titre indicatif et peuvent varier légèrement. Les parcours empruntent majoritairement les circuits balisés de la Station On Piste.

Des ajustements peuvent être apportés aux tracés. Il est vivement conseillé de consulter régulièrement les informations en ligne, en particulier à l'approche du départ.

En cas de force majeure, de raisons de sécurité ou de contraintes sanitaires, l'organisation se réserve le droit de modifier les parcours, les barrières horaires ainsi que l'emplacement des postes de ravitaillement et de pointage, sans préavis. Elle peut également annuler une épreuve si les conditions mettent en danger la sécurité des coureurs, sans indemnisation. (Cf article 6 conditions d'annulation et de remboursement)

La participation à l'une des épreuves inscrites au programme du BNT 2026 implique l'acceptation expresse par chaque concurrent de ce règlement.

Les parcours se trouvent sur le site internet : <https://www.bagnolesdelorne.com/mes-envies/se-depenser/station-de-trail/bagnoles-normandie-trail/bnt26/>

L'utilisation des montres GPS est autorisée. Cependant, tous les concurrents, de par leur inscription, reconnaissent avoir pris en considération les éléments suivants :

3.1 Le Maratrail – Samedi 26 septembre 2026

Distances	42 km (Qualifier 50K)
Dénivelé	750 d+
Catégories	Espoirs à Masters
Heures de départ	8h
Tarifs	Prévente jusqu'au 14/06 : 31 euros Du 15/06 au 20/09 : 37 euros
Nbre maxi inscrits	250 personnes
Barrières horaires	7h00
Ravitaillements	3 dont 1 à l'arrivée
Retrait des dossards	Vendredi 25 septembre 2026 de 18h à 21h Le jour même de 7h à 7h45

3.2 La marche nordique chronométrée – Samedi 26 septembre 2026

Distances	42 km
Dénivelé	750 d+
Catégories	Classement scratch
Heures de départ	8h05
Tarifs	Prévente jusqu'au 14/06 : 31 euros Du 15/06 au 20/09 : 37 euros
Nbre maxi inscrits	100
Barrières horaires	9h30
Ravitaillements	3 dont 1 à l'arrivée
Retrait des dossards	Vendredi 25 septembre 2026 de 18h à 21h Le jour même de 7h à 7h45

3.3 Le semi-maratrail VOLENA – Samedi 26 septembre 2026

Distances	23,7 km (Qualifier 20K)
Dénivelé	400 d+
Catégories	De Juniors à Masters
Heures de départ	14h
Tarifs	Prévente jusqu'au 14/06 : 21 euros Du 15/06 au 20/09 : 27 euros
Nbre maxi inscrits	600
Barrières horaires	3h00
Ravitaillements	3 dont 1 à l'arrivée
Retrait des dossards	Vendredi 25 septembre 2026 de 18h à 21h Le jour même de 7h à 7h45 et de 11h à 13h45

3.4 La marche nordique chronométrée – Samedi 26 septembre 2026

Distances	23.7km
Dénivelé	400 d+
Catégories	Classement scratch
Heures de départ	14h05
Tarifs	Prévente jusqu'au 14/06 : 21 euros Du 15/06 au 20/09 : 27 euros
Nbre maxi inscrits	100
Barrières horaires	5h00
Ravitaillements	3 dont 1 à l'arrivée
Retrait des dossards	Vendredi 25 septembre 2026 de 18h à 21h Le jour même de 7h à 7h45 et de 11h à 13h45

3.5 Trail découverte, marche nordique & randonnée – Dimanche 27 septembre 2026

Distances	8,4km
Dénivelé	150 d+
Catégories	De Cadets (2010-2011) à Masters (1992 et avant)
Heures de départ	9h00
Tarifs	Prévente jusqu'au 14/06 : 9 euros Du 15/06 au 20/09 : 11 euros
Nbre maxi inscrits	250
Barrières horaires	1h15
Ravitaillements	1 à l'arrivée
Retrait des dossards	Vendredi 25 septembre 2026 de 18h à 21h. Le jour même de 8h00 à 8h45.

3.6 L'handi'spot trail tour - Dimanche 27 septembre 2026

Distances	8,4km (non chronométré)
Dénivelé	150 d+
Catégories	Toutes catégories
Heures de départ	09h00
Tarifs	Prévente jusqu'au 14/06 : 8 euros Du 15/06 au 20/09 : 8 euros
Nbre maxi inscrits	/
Barrières horaires	/
Ravitaillements	1 à l'arrivée
Retrait des dossards	Vendredi 25 septembre 2026 de 18h à 21h. Le jour même de 8h00 à 8h45.

3.7 Le défi kid - Dimanche 27 septembre 2026

Distances	800 à 2400 m
------------------	--------------

Dénivelé	/
Catégories	Ecole Athlétisme 800m (2018-2020 - sans classement) Poussins 800m (2016-2017) Benjamins 1 600m (2014-2015) Minimes 2 400m (2012-2013)
Heures de départ	À partir de de 11h00
Tarifs	Prévente jusqu'au 14/06 : 2 euros Du 15/06 au 20/09 : 2 euros
Nbre maxi inscrits	/
Barrières horaires	/
Ravitaillements	1 à l'arrivée
Retrait des dossards	Vendredi 25 septembre 2026 de 18h à 21h Le jour même de 8h00 à 10h45

ARTICLE 4 : LE DESCRIPTIF DES DEFIS

4.1 Le défi des lutins

Distances	30,7 km : semi-maratrail VOLENA de 21km + 8km
Dénivelé	650 d+
Catégories	D'Espoirs à Masters
Heures de départ	Semi-maratrail VOLENA: samedi 26 septembre 2026 à 14h00 8 km : dimanche 27 septembre 2026 à 9h00
Tarifs	Prévente jusqu'au 14/06 : 29 euros Du 15/06 au 20/09 : 35 euros
Nbre maxi inscrits	50
Barrières horaires	Semi-maratrail VOLENA: 3h00 8 km : 1h15
Ravitaillements	3 dont 1 à l'arrivée
Retrait des dossards	Vendredi 25 septembre 2026 de 18h à 21h Samedi de 7h à 7h45 et de 11h à 13h45

4.2 Le défi d'Hippolyte

Distances	50km : maratrail de 42km + 8km
Dénivelé	1000 d+
Catégories	D'Espoirs à Masters
Heures de départ	Maratrail : samedi 26 septembre 2026 à 8h00 8 km : dimanche 27 septembre 2026 à 9h00
Tarifs	Prévente jusqu'au 14/06 : 39 euros Du 15/06 au 20/09 : 45 euros
Nbre maxi inscrits	50
Barrières horaires	Maratrail : 5h55

	8 km : 1h15
Ravitaillements	3 dont 1 à l'arrivée
Retrait des dossards	Vendredi 25 septembre 2026 de 18h à 21h Samedi de 7h à 7h45

4.3 Le défi de la Gione

Distances	64,7km : maratrail de 42km + semi-maratrail VOLENA de 22,7km
Dénivelé	1150 d+
Catégories	D'Espoirs à Masters
Heures de départ	Maratrail : samedi 26 septembre 2026 à 8h00 Semi-maratrail VOLENA : samedi 26 septembre 2026 14h00
Tarifs	Prévente jusqu'au 14/06 : 51 euros Du 15/06 au 20/09 : 57 euros
Nbre maxi inscrits	50
Barrières horaires	Maratrail : 5h55 Semi-maratrail VOLENA: 3h00
Ravitaillements	3 dont 1 à l'arrivée
Retrait des dossards	Vendredi 25 septembre 2026 de 18h à 21h00 Samedi 26 septembre 2026 de 7h à 7h45

4.4 Le défi des Légendes

Distances	72,7km : maratrail de 42km + semi-martarail VOLENA de 21km + 8km
Dénivelé	1400 d+
Catégories	D'Espoirs à Masters
Heures de départ	Maratrail : samedi 26 septembre 2026 à 8h00 Semi-maratrail VOLENA: samedi 26 septembre 2026 14h00 8 km : dimanche 27 septembre 2026 à 9h00
Tarifs	Prévente jusqu'au 14/06 : 59 euros Du 15/06 au 20/09 : 65 euros
Nbre maxi inscrits	50
Barrières horaires	Maratrail : 5h55 Semi-maratrail VOLENA: 3h00 8 km : 1h15
Ravitaillements	3 dont 1 à l'arrivée
Retrait des dossards	Vendredi 25 septembre 2026 de 18h à 21h00 Samedi 26 septembre 2026 de 7h à 7h45

Le classement des défis

1. Principe de calcul des classements

Les classements des défis sont basés sur la somme des temps réalisés lors des différentes épreuves composant le défi. Chaque épreuve est chronométrée séparément, et les temps cumulés déterminent le classement final.

2. Classement général individuel

Un temps sera attribué à chaque participant pour chaque épreuve. Ces temps seront ensuite additionnés pour obtenir le temps total. Le participant avec le temps total le plus bas sera déclaré vainqueur.

3. En cas d'égalité

En cas d'égalité sur le temps total, la priorité sera donnée au participant ayant réalisé le meilleur temps lors de la première épreuve. Si l'égalité persiste, c'est le deuxième meilleur temps qui sera pris en compte, et ainsi de suite.

4. Résultats provisoires et réclamations

Les résultats provisoires des défis seront affichés à l'issue de chaque épreuve. Les résultats finaux seront publiés après validation des chronométrages.

Les participants auront 30 minutes après l'affichage des résultats pour soumettre une réclamation à l'organisation, qui se prononcera sur la validité des chronométrages ou toute autre question relative au classement.

5. Disqualification ou abandon

Tout participant disqualifié ou ayant abandonné une épreuve sera automatiquement exclu du classement général des défis.

ARTICLE 5 : INSCRIPTIONS ET RETRAIT DES DOSSARDS

5.1 Inscriptions

Les inscriptions se font exclusivement en ligne sur : <https://bnt.123go.fr>.

Les courses sont ouvertes à toutes les personnes licenciées ou non licenciées, de toutes nationalités, dont l'âge correspond aux catégories de la FFA.

L'inscription est strictement personnelle et non transférable. En cas d'empêchement, elle ne peut être ni vendue, ni cédée à une autre personne.

Les dates

- Ouverture des inscriptions : lundi 27 avril 2026
- Clôture des inscriptions : dimanche 20 septembre 2026 à 23h00, dans la limite des places disponibles.

Les tarifs

Les tarifs des inscriptions sont évolutifs selon les courses et en fonction de deux périodes :

- Du 27 avril au 14 juin 2026 : tarifs préférentiels (prévente)
- Du 15 juin au 20 septembre 2026

Destination Touristique Domfront Bagnoles soutient l'Association Pierre Noal en reversant 1€ de don par dossard acheté.

Les modalités de paiement

Le paiement se fera exclusivement en ligne par carte bancaire via un système sécurisé. Aucun paiement par courrier ou e-mail ne sera accepté.

Les documents obligatoires à joindre à l'inscription

La participation au Bagnoles Trail Normandie est subordonnée à la présentation d'un justificatif d'aptitude. Les trois types de justificatifs acceptés pour valider votre inscription sont :

- Une licence sportive FFA en cours portant attestation de la délivrance d'un certificat médical mentionnant l'absence de contre-indication à l'athlétisme en compétition.
- Un QR Code PPS, datant de moins de trois mois à la date de l'évènement, accessible sur le lien suivant : <https://pps.athle.fr/>

Ces documents seront conservés par l'organisation.

Qu'est-ce que le Parcours Prévention Santé (PPS) ?

Dans le cadre de la loi « Sport » du 2 mars 2022, visant à rendre plus accessible la pratique du sport en France, la Fédération Française d'Athlétisme a mis en place le « Parcours Prévention Santé » (PPS). Il s'adresse à tous les coureurs majeurs souhaitant prendre part à une course chronométrée jusqu'à soumission à la validation d'un certificat médical de moins d'un an autorisant la pratique du sport en compétition.

Ce parcours en ligne propose un contenu pédagogique sous forme de texte et de 4 vidéos abordant plusieurs thématiques du sport santé afin de sensibiliser aux risques, aux précautions à prendre, aux bonnes attitudes à adopter et aux recommandations des professionnels liés à la pratique de la course à pied. Après chaque vidéo, le coureur répond à une auto-évaluation liée au thème abordé.

A la fin du parcours, il se voit remettre une attestation au format PDF, valable 3 mois avec numéro d'identification unique, qu'il pourra déposer sur son site d'inscription ou présenter lors de son retrait de dossard.

Où remplir mon Parcours Prévention Santé (PPS) ?

Pour remplir un PPS, le coureur peut se rendre directement sur le site <https://pps.athle.fr/>

Puis-je toujours m'inscrire avec un certificat médical ?

Non, le PPS a pour vocation de se substituer au certificat médical depuis le 1^{er} septembre 2024. Cela signifie que les certificats médicaux ne seront bientôt plus recevables pour participer à une course chronométrée.

Validation de votre inscription

- Votre inscription ne sera définitive qu'après réception de votre paiement et de l'envoi immédiat de votre licence FFA ou de votre PPS
- Aucune inscription ne sera validée en de l'absence de votre PPS
- Les personnes ayant un dossier incomplet au 20 septembre 2026 à 23h, ne seront pas inscrites et ne pourront pas retirer leur dossard

Courses complètes

Si une course atteint sa capacité maximale avant le **20 septembre 2026**, les inscriptions pour cette épreuve seront clôturées plus tôt. Une information sera alors publiée sur le site <https://bnt.123go.fr>.

5.2 Retrait des dossards

Les dossards seront à retirer aux jours et horaires indiqués à l'article 3 et 4 du présent règlement. Chaque concurrent devra venir retirer personnellement son dossard, en présentant une pièce d'identité avec photo, après émargement.

En cas d'empêchement, un concurrent ne peut ni vendre, ni rétrocéder son dossard à quelqu'un d'autre (cf Article 6 - Annulation/remboursement).

Adresse du retrait du dossard :

Communs du Château, allée Alois Monnet, 61140 Bagnoles de l'Orne - Normandie

5.3 Visibilité du dossard

Le dossard contient la puce électronique servant au chronométrage. Tout participant a l'obligation de porter son dossard de façon visible, sur la poitrine pour une bonne détection de la puce, depuis l'accès au départ jusqu'au passage de la ligne d'arrivée. En l'absence de numéro visible, le participant est susceptible d'être disqualifié.

Le dossard doit toujours être mis au-dessus de tout vêtement et ne doit en aucun cas être fixé sur le sac ou sur une jambe. Le nom et le logo des partenaires éventuels ne doivent être ni modifiés, ni cachés. Si tel n'est pas le cas, vous risquez une pénalité de 1 heure (Cf 9. Pénalités).

Le participant doit prévoir son propre système de fixation (épingles, brassière, sangle, porte dossard...).

Le dossard est votre laissez-passer. Il est nécessaire pour accéder aux aires de ravitaillement, salle de repos, douches, aires de dépôt et de retrait des sacs.

5.4 Départs et arrivées

Les départ et les arrivées se font en un lieu unique, devant le Château – Hôtel de ville, 61140 Bagnoles de l’Orne – Normandie.

5.5 Les catégories d’âges

CATEGORIE	CODE	ANNÉE DE NAISSANCE
Masters	VE	1992 et avant
Séniors	SE	1993 à 2004
Espoirs	ES	2005 à 2007
Juniors	JU	2008 à 2009
Cadets	CA	2010 et 2011
Minimes	MI	2012 et 2013
Benjamins	BE	2014 et 2015
Poussins	PO	2016 et 2017
École d’athlétisme	EA	2018 à 2020

5.6 Utilisation d’une montre GPS ?

L’utilisation d’une montre GPS est **autorisée et recommandée** pour le suivi de l’effort et l’enregistrement de la course. Les participants peuvent charger la trace GPX du parcours, qui pourra s’avérer utile en cas de **débalisage sauvage** le jour de l’événement. Toutefois, le **balisage officiel** reste la référence à suivre.

En cas de **réclamation concernant le parcours ou le classement**, l’enregistrement de la course via une montre GPS ou le téléphone pourra être utilisé comme **élément d’analyse**, mais ne garantit pas automatiquement une prise en compte par l’organisation.

Il est de la responsabilité de chaque coureur de **s’assurer de l’autonomie** de sa montre, notamment sur les formats longs. L’organisation décline toute responsabilité en cas de **dysfonctionnement ou d’erreur de navigation** liée à l’usage d’un appareil GPS.

ARTICLE 6 : ANNULATION ET REMBOURSEMENT

6.1 Du fait du participant

Afin d’éviter toute contestation, les demandes d’annulation d’engagement doivent être justifiées par un certificat médical et devront nous parvenir avant le 20 septembre 2026.

Pour un désistement non médical enregistré :

- Avant le 26 juillet 2026 : 70% du montant de l’inscription vous seront remboursés.
- Avant le 20 septembre 2026 : 30% du montant de l’inscription vous seront remboursés.
- Après le 20 septembre : aucun remboursement ne sera accepté
- Les remboursements seront traités, au plus tard 2 mois après l’épreuve.

Si nous ne recevons pas votre certificat médical conforme ou la photocopie de votre licence en cours de validité **avant la clôture des inscriptions en ligne le 20 septembre 2026 à 23h**, votre inscription sera annulée sans aucun remboursement.

6.2 Du fait de l'organisateur

L'organisation rembourserait l'intégralité du montant de l'inscription si la course devait être annulée de son fait (arrêté préfectoral non obtenu, refus d'autorisation de passage...) ou en cas de crise sanitaire empêchant le déroulement de la manifestation.

Toutefois, en cas de force majeure, de catastrophe naturelle ou de toute autre circonstance pouvant mettre en danger la sécurité des concurrents, le Comité d'organisation du Bagnoles Normandie Trail se réserve le droit d'annuler ou d'interrompre la manifestation, de modifier les tracés ou distances sans que les concurrents puissent prétendre à un quelconque remboursement.

ARTICLE 7 : EQUIPEMENT OBLIGATOIRE

7.1 Epreuves de trail

Matériel obligatoire	Maratrail 42 km	Marche Nordique Chrono 42 km	Semi-Maratrail VOLENA 22.7 km	Marche Nordique Chrono 22.7 km	Trail Découverte / Randonnée / MN 8 km	Handi Spot Trail Tour	Défi Kid De 800 m à 2400 m
Pièce d'identité*	X	X	X	X	X	X	X
Téléphone portable*	X	X	X	X	X	X	
Trace GPS sur téléphone* ou montre	X	X	X	X	X		
Sac de course*	X	X					
Réserve d'eau	1 L	1 L	0.5 L	0.5 L	Conseillé	Cons eillé	Cons eillé
Réserve alimentaire	X	X					
Sifflet	X	X					
Couverture de survie	X	X					
Gobelet individuel	X	X	X	X	X	X	X
Bande Elasto de 6 ou 8 cm de largeur	Cons eillé	Cons eillé					
Lampe frontale ou ventrale							
Piles de rechange ou chargeur USB							
Brassard rétro réfléchissant							
Coupe-vent	X	X					
Bâtons de marche nordique		X		X	X		

- *Pièce d'identité pour la remise des dossards.
- *Le téléphone portable doit être adapté au réseau français.
- *Sac de course : tout sac pouvant contenir la totalité de l'équipement obligatoire, sac à dos, ceinture-banane, camelback...

Ce matériel est rendu obligatoire par l'organisation en fonction des risques identifiés au moment de l'édition du présent règlement. Ainsi, en complément du matériel obligatoire, le participant est tenu de s'équiper personnellement en tenant compte des conditions météo (vêtements, protection solaire...), de ses propres difficultés et des particularités du parcours.

Pour les défis, voir le matériel obligatoire des courses correspondantes.

ARTICLE 9 : CONTRÔLE

9.1 Poste de pointage

Des postes de pointage seront répartis le long du parcours du 42 km et du 21 km.
L'emplacement d'autres postes de pointages appelés les points de contrôle ne sont pas communiqué. Tout participant absent à l'un de ces contrôles ou pointages seront pénalisés (cf 10. Pénalités).

Tout concurrent retardé pour secours ou assistance à un tiers pourra demander le crédit du retard au PC Course (après accord du directeur de course).

9.2 Matériel obligatoire

Durant toute la course, du retrait du dossard à l'arrivée de l'épreuve, le contenu du sac pourra être contrôlé par l'organisation et tout article manquant entraînera une pénalité (cf 9. Pénalités).

9.3 Antidopage

En cas de contrôle anti-dopage prévu par l'AFLD sous contrôle de la FFA, le coureur devra se conformer aux règles en vigueur.

ARTICLE 10 : PÉNALITÉS

Les membres de l'organisation et les commissaires présents sur tout le parcours ont pour mission de signaler tout manquement au règlement. Toute infraction au règlement sera susceptible d'entraîner l'application d'une pénalité suivant le barème ci-dessous :

Pénalité 1 heure :

- Non-possession d'un article obligatoire (cf 7. Equipement obligatoire) = 1h par objet manquant et maximum 3h de pénalités
- Assistance volante de "type lièvre" (cf 11.2 Assistance personnelle)
- Accompagnement sur le parcours sauf sur les 2 derniers km du parcours (cf 11.2 Assistance Personnelle)

- Non-respect du parcours (pénalité d'1H + temps du parcours non effectué)
- Dossard non visible (quel que soit l'équipement vestimentaire) et porté ailleurs que sur le torse/ventre.

Disqualification :

- Enlèvement (vol) ou déplacement des balises durant la course
- Refus de contrôle du matériel obligatoire
- Absence de dossard
- Pointage au-delà de l'horaire de fermeture d'un point de contrôle
- Utilisation d'un moyen de transport
- Non-assistance à un concurrent en danger
- Pollution ou dégradation des sites
- Insultes ou menaces à l'égard des membres de l'organisation ou des équipes de bénévoles
- Refus de se faire examiner par un médecin à tout moment de l'épreuve
- État physique ou psychique du concurrent inadapté à la poursuite de l'épreuve
- Dopage ou refus de se soumettre au contrôle anti-dopage

ARTICLE 11 : ABANDON

11.1 Abandon

En cas d'abandon, le concurrent doit prévenir impérativement l'organisation par téléphone au numéro qui sera précisé sur le dossard. Il devra alors remettre son dossard et sa puce à un membre de l'organisation.

En cas d'abandon à la suite d'une blessure avec une impossibilité de se déplacer, le PC Médical mettra en œuvre les moyens adaptés.

11.2 Rapatriement

Les bénévoles parcourant le circuit par les routes accessibles seront chargées de rapatrier les abandons vers l'arrivée. La prise en charge par les bénévoles se fera principalement à partir des postes de pointage prévus. Compte tenu de la distance à parcourir, le temps d'attente peut être plus ou moins long.

Le concurrent qui utilise un moyen de rapatriement autre que celui mis à sa disposition par l'organisation ou qui ne respecte pas le code de la route, agit sous sa propre responsabilité et non sous celle de l'organisation.

11.3 Assistance médicale

Une équipe médicale sera présente durant toute la durée des épreuves. Elle est habilitée à mettre hors course tout concurrent inapte à continuer l'épreuve, mettant en danger tant sa sécurité personnelle que la sécurité générale de l'épreuve.

11.4 Assistance personnelle

Une assistance personnelle est tolérée exclusivement sur certains postes de ravitaillement ou de pointage, dans la zone spécifiquement réservée à cet usage.

Cette assistance ne peut être assurée que par une seule personne à la fois, sans matériel spécifique autre qu'un sac d'un volume maximum de 30 litres.

En dehors de ces distances/zones, l'assistance sur le parcours est formellement interdite.

Toute assistance « volante » de type « lièvre », accompagnateurs, « porteurs d'eau », vélos, est rigoureusement interdite, sous peine d'une pénalité (cf 10. Pénalités).

Les commissaires présents sur le parcours veilleront en particulier à ce que ce point soit respecté.

Dans un souci d'équité nous veillerons attentivement à ce que les conditions de course soient les mêmes pour tous les participants.

ARTICLE 12 : ASSURANCE

Conformément à ses obligations légales, Destination Touristique Domfront Bagnoles a souscrit une assurance couvrant les conséquences de sa responsabilité civile ainsi que la responsabilité civile des concurrents et des bénévoles.

Les licenciés sont couverts par l'assurance liée à leur licence.

Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement auprès de toute compagnie d'assurance contre le risque de perte de revenus en cas d'accident entraînant une incapacité de travail temporaire ou permanente, partielle ou totale. La responsabilité de l'organisation sera déchargée après abandon ou disqualification.

L'organisation décline toute responsabilité en cas de dommages (vol, bris, perte, ...) subis par les biens personnels des participants, ce même si elle en a la garde. Les participants ne pourront donc se retourner contre l'organisateur pour tout dommage causé à leur équipement. La souscription d'une assurance garantissant ces risques est du ressort de chacun. Dans ce cadre l'organisation déconseille fortement la remise d'objets de valeur.

ARTICLE 13 : BOISSON ET NOURRITURE

Des postes de ravitaillement (boissons, nourriture de type course) sont prévus pour les participants.

En dehors ces postes de ravitaillement, les participants sont en autonomie complète et doivent utiliser leurs propres boissons et leurs réserves alimentaires.

ARTICLE 14 : ENVIRONNEMENT ET RESPECT

Les parcours se trouvent sur la forêt domaniale des Andaines. Notre évènement est conventionné avec l'ONF qui nous autorise à les emprunter sous certaines conditions.

En respectant les tracés autorisés, un balisage sans marquage excessif, l'organisation s'engage à respecter ces conditions et contribue ainsi au respect de l'environnement, à la protection de l'habitat et de la faune et de la flore.

Les concurrents s'engagent à respecter les consignes données par les commissaires de course, en particulier la gestion des déchets, le respect du tracé dans les zones humides (cf 10. Pénalités).

En cas de pollution ou de dégradation des sites par un concurrent ou son assistance, celui-ci pourra se voir disqualifié.

Chaque concurrent doit impérativement conserver ses emballages et ses détritiques jusqu'au ravitaillement suivant, où les déchets peuvent être déposés.

Respectons la nature !

ARTICLE 15 : SÉCURITÉ

Les suiveurs, accompagnateurs, familles doivent veiller à ne pas se garer devant le balisage qui permet aux concurrents de rester sur le parcours en toute sécurité.

ARTICLE 16 : DROIT À L'IMAGE ET DONNÉES PERSONNELLES

Par sa participation au Bagnoles Normandie Trail, chaque participant autorise expressément l'organisateur, ses ayants-droits ou ayants-cause à fixer et reproduire, sur tout support et par tout moyen, et par suite, à reproduire et à représenter, sans rémunération d'aucune sorte, ses noms, voix, image, et plus généralement sa prestation sportive sous toute forme, sur tout support existant ou à venir, en tout formats, pour toute communication au public dans le monde entier, pour tout usage y compris à des fins publicitaires et/ou commerciales, et pour toute la durée de la protection actuellement accordée en matière de droit d'auteur par les dispositions législatives ou réglementaires, les décisions judiciaires et/ou arbitrales de tout pays ainsi que les conventions internationales actuelles ou futures, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.

Chaque participant autorise expressément et irrévocablement l'organisateur, ses ayants droits, ses ayants cause, afin de répondre aux impératifs des campagnes publicitaires, promotionnelles et/ou commerciales à :

- Apporter toute modification, adjonction, suppression, qu'elle jugera utile pour l'exploitation de son image dans les conditions définies ci-dessus ;
- Associer et/ou combiner à son image, tous/toutes signatures, accroches, slogans, légendes, marques, signes distinctifs, mentions légales, visuels et, de manière générale tout élément de toute nature au choix de l'organisateur destiné notamment à illustrer les supports de communication dans lesquelles elles sont intégrées.

Selon la loi informatique et liberté du 6 août 1978 (loi française) et conformément au nouveau règlement sur la protection des données (RGPD UE 2016/679), tout concurrent(e) dispose d'un droit d'accès et de rectification des données le concernant en faisant la demande à : normandiecap@msn.com

Ces informations sont obtenues dans le cadre d'une inscription à l'une des courses de Bagnoles Normandie Trail pour les besoins de l'organisation et pour communiquer à chaque participant(e) avant, pendant ou après l'évènement toutes les informations liées à sa participation.

ARTICLE 17 : UTMB WORD SERIES QUALIFIER

Qu'est-ce qu'un UTMB® World Series Qualifier ?

Un UTMB® World Series Qualifier permet aux coureurs d'actualiser leur UTMB® Index dans la catégorie correspondante (20K, 50K) et de bénéficier de conditions d'accès privilégiées aux courses des UTMB® World Series Events ou Majors. Les conditions d'accès privilégiées correspondront à :

- Une période de pré-inscription exclusive
- Les meilleurs tarifs possibles
- Un accès à l'ensemble des places disponibles sur la base du premier inscrit, premier servi

**Dans le cas d'une course qui met un place un tirage au sort car elle affiche complet chaque année, le tirage au sort sera uniquement accessible aux détenteurs d'un UTMB® Index valide.*

Le Maratrail 42 km permet aux coureurs d'actualiser leur UTMB® Index dans la catégorie 50K.
Le Semi-Maratrail VOLENA 22.7 km permet aux coureurs d'actualiser leur UTMB® Index dans la catégorie 20K.

ARTICLE 18 : MISE HORS COURSE

L'organisation se réserve la possibilité d'exclure de l'épreuve tout(e) concurrent(te) refusant de se soumettre à ce règlement ou risquant de mettre en danger sa propre sécurité ainsi que celle des autres.

Un(e) concurrent(e) exclu(e) ne pourra pas s'inscrire aux éditions suivantes.

ARTICLE 19 : CLASSEMENTS

Le chronométrage de l'organisation sera la seule référence officielle. En plus du classement général, un classement sera établi par catégorie (cf art.20 Lots & remise des prix).

Le chronométrage et le classement sont obtenus à partir de puces électroniques.

ARTICLE 20 : LOTS ET REMISE DES PRIX

LOTS/EPREUVE INDIVIDUEL		Maratrail 42 km	Marche Nordique Chronométrée 42 km	Semi-Maratrail VOLENA 22,7 km	Marche Nordique Chronométrée 22,7 km	Défis	MN Rando 8,4 km	Trail Découverte 8,4km	Handi Spot Trail Tour 8,4 km	Défi Kid De 800 m à 2400
LOT A TOUS LES PARTICIPANTS		X	X	X	X	X	X	X	X	X
SCRATCH	1 ^{er} HOMME	X	X	X	X	X		X		X
	1 ^{ère} FEMME	X	X	X	X	X		X		X
	2 ^{ème} HOMME	X	X	X	X			X		X
	2 ^{ème} FEMME	X	X	X	X			X		X
	3 ^{ème} HOMME	X	X	X	X			X		X
	3 ^{ème} FEMME	X	X	X	X			X		X
PAR CATEGORIE*	1 ^{er} HOMME	X		X				X		X
	1 ^{ère} FEMME	X		X				X		X
Médaille FINISHER		X	X	X	X	X	X	X	X	X

*non cumulable avec le lot scratch. Récompenses aux catégories « Cadets, Juniors, Espoirs, Seniors et Masters ».

- La cérémonie protocolaire ne pourra avoir lieu que lorsque les podiums seront complets.
- Les récompenses ne sont pas cumulables.

ACCEPTATION DU PRÉSENT REGLEMENT

En s'inscrivant, chaque coureur prend personnellement les engagements suivants :

- Je déclare avoir pris connaissance du présent règlement
- Je m'engage à respecter ce règlement en tous points
- Je déclare être en possession d'une assurance individuelle accident couvrant les services de secours et d'évacuation et de la déclencher en cas de nécessité
- Je déclare avoir en ma possession le matériel obligatoire durant la totalité de la course